

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

Secrétariat Général

-----  
Service de  
l'Environnement

-----  
Bureau de la Nature  
et des Sites

-----  
N° 2002- 4563 - SE/BNS

LA ROCHELLE, le - 4 JUIN 2002

**A R R E T E**

**portant constitution  
de la Commission Locale d'Information  
et de Surveillance de l'Usine d'Incinération  
des Ordures Ménagères de LA ROCHELLE**

***LE PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite***

VU le code de l'environnement ;

VU le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi n°76-663 du 19 juillet 1976 relative aux Installations classées pour la protection de l'environnement, codifiée au Titre Ier du Livre V du code de l'environnement ;

VU le décret n°93-1410 du 29 décembre 1993 fixant les modalités d'exercice du droit à l'information

VU l'arrêté préfectoral n° 87-247 du 24 juin 1987 modifié le 30 mars 1990, le 10 février 1998 et le 12 mai 2000, portant autorisation de création et d'exploitation d'une usine d'incinération des ordures ménagères sur le territoire de la commune de La Rochelle ;

VU les délibérations du conseil municipal de La Rochelle, de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et du Conseil Général,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente- Maritime,

**ARRETE :**

**Article 1 :** La Commission Locale d'Information et de Surveillance de l'usine d'incinération des ordures ménagères de La Rochelle, placée sous la présidence du Préfet de la Charente-Maritime ou de son représentant, est composée ainsi qu'il suit :

### **Représentants des collectivités territoriales :**

Monsieur Gilles GAUTRONNEAU, titulaire  
Madame Dominique AUGRAS, suppléante  
représentant la ville de La Rochelle

Monsieur Jacques GIARD, titulaire  
Monsieur Jean-Pierre MANDROUX, suppléant  
représentant la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Monsieur ROGEON titulaire  
Monsieur DOUARD, suppléant  
représentant le Conseil Général de la Charente-Maritime

### **Représentants de l'exploitant, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle**

Monsieur Jacques GIARD, titulaire  
Monsieur Michel BOISSARD, titulaire  
Monsieur Michel ROGEON, titulaire

### **Représentants d'association de protection de l'environnement**

Monsieur Guy CHEZEAU, titulaire  
Monsieur Michel PETIT, suppléant  
représentant l'association Nature Environnement 17

Monsieur Philippe RICHARD, titulaire  
Madame Rolande GOMEZ, suppléant  
représentant le Comité de quartier de Laleu-La Pallice-La Rossignollette

Monsieur René RENAUD, titulaire  
Monsieur Robert GUERIN, suppléant  
représentant le comité de quartier de Port-Neuf

### **Représentants de l'Etat**

Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement ou son représentant,

Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales ou son représentant,

Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement ou son représentant.

**Article 2 :** Seront associés aux travaux de cette commission les représentants de la société SETRAD ONYX exploitant pour le compte de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle :

Monsieur Jean-Luc CARN, titulaire  
Monsieur Christophe LE BRETON, titulaire  
Monsieur Thierry MERCIER, titulaire  
Monsieur Manuel MARTIN, suppléant

**Article 3** : La durée du mandat des membres de la commission est de trois ans.

**Article 4** : La Commission Locale d'Information et des Surveillances a pour objet de promouvoir l'information du public sur les conditions de fonctionnement de l'installation.

**Article 5** : La Commission Locale d'Information et des Surveillances se réunit sur convocation de son président ou à la demande de la moitié de ses membres.

**Article 6** : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime, Sous-Préfet de l'Arrondissement de La Rochelle est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise aux membres de la Commission.

LE PREFET

S : **Christian LEYRIT**